



### Le réseautage avec les CII, un déterminant primordial pour un réseau de qualité

Les infirmières et les infirmiers demeurent des acteurs importants du réseau de la santé. Les membres du conseil de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Laurentides/Lanaudière (ORIILL) organisaient, le 16 mars dernier, un cocktail dînatoire sur le thème *Un réseau dans Laurentides/Lanaudière pour l'avancement de la profession*. Ils y ont convié tous les membres des comités exécutifs des CII, les DSI, les infirmières membres des conseils d'administration de CSSS et d'agences, les présidentes des conseils des infirmières et infirmiers régionaux (CIR), les représentants des réseaux d'enseignement de la région, des infirmières reconnues pour leur implication ainsi que Jacinthe Normand, directrice-conseil à l'OIIQ. Plus de 50 membres des comités exécutifs des CII y ont participé. Cet événement avait notamment comme objectif de « se connaître et de se reconnaître », premier pas d'une communication et d'un réseautage. Cette activité d'échange a permis d'identifier des modalités de réseautage et de partage d'expertises. Plusieurs stratégies ont été proposées, dont celle de créer une association régionale des CECII afin de partager de l'information sur les réalisations des divers CSSS de la région. Cette activité a connu un véritable succès que l'ORIILL se propose de renouveler.



### L'accès à la profession pour les personnes formées à l'étranger

L'OIIQ est très fier d'être associé aux ententes intervenues entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et les ordres professionnels concernant la facilitation de l'accès aux professions pour les personnes formées à l'étranger. Les infirmières formées à l'étranger pourront dorénavant bénéficier d'un guichet offert par l'OIIQ pour le traitement de leur demande d'équivalence, ce qui évitera le dédoublement des documents demandés et minimisera les délais dans le traitement des demandes. De plus, les modifications législatives proposées par le gouvernement permettront à l'OIIQ de délivrer, sous certaines conditions, des permis spéciaux aux infirmières de l'étranger. Par exemple, une infirmière formée à l'étranger et ayant une expertise dans un domaine précis, comme au bloc opératoire, pourra choisir de ne travailler que dans ce domaine d'expertise au Québec, sous certaines conditions. Vous pouvez consulter le communiqué de presse disponible sur le site Web de l'Ordre à l'adresse [www.oiiq.org](http://www.oiiq.org), section « Salle de presse », « Communiqués de presse », ou composer le 1 800 363-6048, poste 680, pour des renseignements supplémentaires.



### Le programme de mentorat Boussole

Depuis plusieurs années, le mentorat est au cœur de certaines discussions au Centre hospitalier Pierre-Janet (CHPJ). En 2004, la Direction des soins infirmiers a confié le mandat au CII du CHPJ d'actualiser un ambitieux projet de mentorat. Le CII a créé un groupe de travail de cinq membres issus de son comité exécutif. Le programme *Boussole* est né en octobre 2004 et résulte d'un amalgame des meilleures pratiques canadiennes recensées. Le programme a recruté neuf mentors et sept « mentorés », créant ainsi sept dyades. Outre une formation offerte au début du programme, les participants bénéficient d'un accompagnement assuré par deux relationnistes veillant au bon fonctionnement des relations de mentorat. Les objectifs du programme sont la création de liens positifs et la valorisation, l'acquisition de nouvelles compétences et la consolidation du lien d'emploi avec le CHPJ. À 83 %, les « mentorées » ont indiqué que leur participation au programme *Boussole* a influencé positivement leur choix de poursuivre leur emploi au CHPJ. Maintenant, *Boussole* est offert à toutes les infirmières et aux infirmières auxiliaires et ce, dès leur embauche. Pour toute information, vous pouvez composer le 819 771-7761 pour communiquer avec Marie-Josée Poirier (poste 8325) ou Marc-André Carpentier (poste 8207).

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences pour les chroniques *CII sur le vif* et la *Boîte à outils*, à l'adresse [cii@oiiq.org](mailto:cii@oiiq.org)



## Une première pour les infirmières travailleuses autonomes

Le document *Standards de pratique pour l'infirmière travailleuse autonome*, publié par l'OIIQ, est essentiel pour toutes les infirmières qui décident d'offrir des services de santé à la population en tant que travailleuses autonomes. Il présente 22 standards regroupés sous trois volets : le service professionnel, les activités cliniques et les activités clinico-administratives. Chaque standard est formulé dans un énoncé précis et succinct, suivi de notes explicatives pour guider

l'infirmière dans son application. Ce document innovateur constitue un cadre de référence sur lequel toute infirmière qui décide de poursuivre son cheminement professionnel en pratique privée peut s'appuyer pour développer ses services professionnels et en assurer la prestation adéquate. Ce document sera disponible sous peu au Centre de documentation de l'OIIQ au 514 935-2501 ou au 1 800 363-6048, ou encore par courriel électronique à l'adresse [cdoc@oiiq.org](mailto:cdoc@oiiq.org).

## Calendrier des événements... à inscrire à l'agenda

Le **Congrès annuel de l'OIIQ** se tiendra du **29 au 31 octobre 2006** au Palais des congrès de Montréal sur le thème *Les pratiques exemplaires ; le défi de l'infirmière au quotidien*. Le **VIII<sup>e</sup> Congrès international francophone de gérontologie et gériatrie** se tiendra du **1<sup>er</sup> au 4 octobre 2006** à Québec sur le thème *Viellissement, santé et société, acquis, défis et perspectives* (renseignements : 418 523-3124 ou [www.cifgg.org](http://www.cifgg.org)). Les acteurs du réseau sociosanitaire sont conviés au **2<sup>e</sup> Rendez-vous des réseaux locaux de services**, organisé par le Centre de santé et services sociaux-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les **5 et 6 octobre 2006** au Palais des congrès de Montréal. Cet événement se tiendra sur le thème *Agir ensemble* (renseignements : Lucie Morier au 819 821-5122 ou [imorier.csss-iugs@sss.gouv.qc.ca](mailto:imorier.csss-iugs@sss.gouv.qc.ca)). L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux est une fois de plus partenaire de la tenue des **Journées annuelles de santé publique** qui se tiendront du **23 au 27 octobre 2006**, à Montréal, sur le thème *10 ans de connaissances sans frontières* (renseignements : 514 864-1338 ou [www.inspq.qc.ca/jasp](http://www.inspq.qc.ca/jasp)).

## Un meilleur usage des mesures de contention

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vient d'éditer un document, *Encadrer l'utilisation des mesures de contrôle*, traitant du matériel de contention et de l'aménagement d'une chambre d'isolement. Un guide définit les exigences et les critères relatifs au matériel de contention, à la conception et au choix du matériel. Le document est disponible sur le site du MSSS à l'adresse [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca). Sur le thème de l'éthique, le journal *L'avant-garde* des soins infirmiers du CHUM (vol. 6, n<sup>o</sup> 2, automne 2005) présente une définition de six repères éthiques et leur application lors de l'utilisation de la contention. Il est disponible à l'adresse [www.chumontreal.qc.ca](http://www.chumontreal.qc.ca).

## Les GMF et la collaboration médecin-infirmière

Le rapport de recherche intitulé *Implantation des groupes de médecine de famille (GMF) : le défi de la réorganisation de la pratique et de la collaboration interprofessionnelle* est maintenant disponible en ligne. Cette étude a évalué la mise en place de cinq GMF, incluant des aspects comme leur fonctionnement et la collaboration interprofessionnelle. Les résultats permettent entre autres d'identifier des facteurs facilitants et des obstacles à éviter dans le cadre de l'implantation d'innovations cliniques dans le secteur des soins de première ligne. Le document souligne que la collaboration entre les médecins et les infirmières est favorisée par le partage d'une vision commune du rôle de l'infirmière et l'élaboration de protocoles de suivi. Ce document est disponible à l'adresse [www.medfam.umontreal.ca/chaire\\_sadok\\_besrou/chaire/chaire.htm](http://www.medfam.umontreal.ca/chaire_sadok_besrou/chaire/chaire.htm).

## Mise à jour du répertoire des CECII

Le répertoire des CECII est un outil précieux. Il renferme notamment les noms des présidentes et présidents des CII de chacune des régions. Afin de nous aider à conserver cette banque d'information à jour, il est donc primordial que vous puissiez nous transmettre toute modification ou nouvelle inscription à cet égard. Pour nous transmettre les nouvelles informations, vous devez remplir le formulaire disponible sur le site [www.oiiq.org](http://www.oiiq.org), section « CII et CIR », « CII », « Répertoire des CECII », et nous le faire parvenir par télécopieur au 514 935-1572 ou par courriel à l'adresse [cii@oiiq.org](mailto:cii@oiiq.org).

## Un nouveau guide sur le dépistage des ITSS

Afin de favoriser et de soutenir le développement de services de prévention et de dépistage accessibles et de qualité, l'OIIQ, le Collège des médecins du Québec, l'Institut national de santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ont élaboré conjointement le *Guide québécois de dépistage des ITSS*. Ce guide, un ouvrage de référence notamment pour les infirmières, vise à définir des normes de bonne pratique et à faciliter l'implantation de la loi 90 en matière de dépistage des ITSS. Le document est disponible sur le site du MSSS à l'adresse [www.msss.gouv.qc.ca/itss](http://www.msss.gouv.qc.ca/itss).